

Challenge de la Ville de Saint Jean de la Ruelle



Circuit national
Sabre Senior Hommes
Circuit national sabre
Senior dames



GYMNASE DES TROIS FONTAINES

Sabre



Mairie de Saint Jean de la Ruelle 45140
CLUB D'ESCRIME STEORUELLAN (C.E.S.)

Tél et fax : 02.38.43.02.01

E-mail : ces.escrime@free.fr

Site Web : <http://escrime.stjean.free.fr>

Tél en cas d'urgence:

Louis Claude ANDRE Président 06.64.27.99.08

Fabrice BOSSART Maître d'armes 06.09.70.17.76



Circuit National Sabre Hommes et Dames Cadets Dimanche 11 novembre 2012

**Gymnase et salle d'escrime du pôle sportif des "Trois Fontaines"
Avenue Pierre Mendès France
45140 ST JEAN DE LA RUELLE**

Plan en annexe

Les horaires seront les suivants :

HOMMES

Appel : 7h30

Scratch : 8h00

Début de l'épreuve : 8h30

DAMES

Appel : 10h00

Scratch : 10h30

Début de l'épreuve : 11h00

Palmarès 2011 Hommes:

1ère : COLLEAU Pierre Tarbes ATE
2ème : VAN HOFFELEN Gémenos
3ème : CHEVALLIER CHANTEPIE VIAN Rilleux LP
3ème : COLLEAU Charles Tarbes ATE

Palmarès 2011 Dames:

1ère : BRUNET Marion Rillieux LP
2ème : BALZER Sara Strasbourg UC
3ème : CABALD Audrey Maison Alfort
3ème : CHEVROT BIANCO Sophie Meylan SE

- Les engagements sont à faire en ligne sur le site de la FFE, impérativement pour le Mercredi 7 novembre 23h59
- Pour les étrangers par E.mail : ces.escrime@free.fr
- Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française d'Escrime.

A) Arbitres :

Tout club engageant 4 tireurs ou plus, est tenu de mettre un arbitre qualifié à la disposition du Directoire Technique (voir règlement de la FFE).

Ils seront rémunérés suivant les tarifs établis par la FFE.

B) Courtoisie :

L'enseignant ou l'accompagnateur, n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match, n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet, n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

C) Engagements : En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagements correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur.

- **Le droit d'engagement est de 12 € pour tous les participants.**

- **La formule des épreuves est celle définie par la Direction Technique Nationale**
 - A) Arbitrage :**
Sont autorisés à arbitrer les arbitres régionaux et de niveau supérieur, les Maîtres d'Armes.

 - B) Formule des compétitions :**

Classement initial des tireurs pour la constitution des poules :
 - ✓ En « Cadets »: les tireurs classés dans les 64 premiers du classement CEE Cadets actualisé,
 - ✓ Dans l'ordre du classement national actualisé de la catégorie.
Epreuves sans quotas au sabre féminin et masculin:
 - ✓ Poules : - 1 tour de poules à 7 ou 6 tireurs, avec décalage par ligue et par club,
- avec 20% maximum d'éliminés pour le sabre masculin,
- et 10% maximum d'éliminées pour le sabre féminin.

 - ✓ Tableau d'élimination directe : TED complet ou incomplet, sans décalage.

- **Le DT et/ou le responsable de la commission d'arme se réserve le droit de modifier la formule en cas de force majeure.**

- **Les épreuves sabre hommes et dames auront lieu sur le même site.**

- **Les finales sont prévues à partir de 16H00.**

- **Les huit premiers de chaque catégorie seront récompensés. 900 € de bons d'achat seront distribués.**

- ✓ **La participation à l'épreuve entraîne l'acceptation tacite du présent règlement.**

- ✓ **Le club d'escrime de St Jean de la Ruelle décline toute responsabilité en cas de vol dans le gymnase, dans la salle d'armes, dans les vestiaires ou sur le parking.**

- ✓ **Un stand Prieur sera présent sur le site de St Jean de la Ruelle.**

- ✓ **Un buffet sera assuré tout au long de la journée.**

**En cas de difficulté d'accessibilité, vous pouvez appeler :
le 06.64.27.99.08 ou 06.09.70.17.76**

ATTENTION, plus de navettes assurées

Gymnase du complexe sportif des "Trois Fontaines" Avenue Pierre Mendès France St Jean de la Ruelle



ITINERAIRE :

- En arrivant par l'autoroute, prendre la sortie « Orléans Centre, St Jean de la Ruelle » (A10, sortie n°1).
- Au 1er rond point, prendre la 4ème sortie direction PARIS / MONTARGIS
- Au 2ème rond point prendre la première sortie, direction PARIS / MONTARGIS
- Continuer tout droit, au 2ème feu, tourner à gauche pour rentrer dans la zone commerciale.

HEBERGEMENT

Zone hôtelière sortie autoroute A71-A10 « Orléans Centre » St Jean de la Ruelle

1. Hôtel Kyriad

Rue de Micy 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

02 38 22 06 06

2. Hôtel Première Classe

Rue d'Aquitaine 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

N° à tarif spécial 0 892 70 71 12

3. B&B Hôtel

La Chistera Bel Air 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

N° à tarif spécial : 08 92 78 29 29

4. Campanile

Rue d'Aquitaine 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

02 38 72 23 23

5. Hotel All Seasons

7, Rue d'Aquitaine 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

Standard hôtel 02 38 22 23 24

6. Hôtel AGERIS

Rue de la Chistera 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

fax : .02 38 70 64 04

02 38 70 61 61

7. Hôtel Formule 1

50 bis, Route d'Orléans 45380 CHAPELLE SAINT MESMIN (LA)

N° à tarif spécial

08 91 70 53 46

Vous pouvez également réserver dans les hôtels d'Orléans et de Saran.

**L'ensemble de ces hôtels est situé à moins de cinq minutes en
voiture du lieu de la compétition.**

Fiche d'engagement réservée aux tireurs étrangers uniquement

Nom du club :

HOMMES N° LICENCE NOM ET PRENOM Né en

1

2

3

4

ARBITRE

5

6

7

8

DAMES N° LICENCE NOM ET PRENOM Née en

1

2

3

4

ARBITRE

5

6

7

8

à retourner pour le mercredi 7 novembre 2012

par E-mail : ces.escrime@free.fr

Date et Signature